

Compagnie, il serait dans l'intérêt de la Ville d'accepter, de préférence, la première proposition (a), qu'il soit présenté au Conseil un rapport recommandant d'accepter l'offre de ladite Compagnie "Montreal Light, Heat & Power" (non compris St-Henri et Ste-Cunégonde) pour un contrat de dix ans, aux prix suivants. Le tout conformément aux termes et conditions du cahier des charges tel qu'amendé par la Commission:

A.—Pour l'éclairage dans les districts où l'on se servira de fils aériens:

- 1.—Lampes à arc, par lampe, par année. . . . \$75.00
- 2.—Lampes incandescentes de 64 bougies, par lampe, par année. . . . 36.00
- 3.—Lampes incandescentes de 32 bougies, par lampe, par année. . . . 24.00

B.—Pour l'énergie fournie pour les lampes dans les districts où l'on se servira de fils souterrains, la Cité devant poser et fournir elle-même ses propres conduits, câbles, lampes et leurs accessoires .

- 4.—Lampes à arc (480 Watts), par lampe-heure, le équivalent, par lampe, par année, à \$40.00
Pour les carbones, l'entretien et la patrouille, par lampe, par année. . . . \$24.00 \$64.00
- 5.—Pour lampes incandescentes de 32 et 64 bougies, ainsi que pour le renouvellement de ces lampes, l'entretien et la patrouille, par lampe, par année. (Les prix ne sont pas spécifiés dans l'offre de la Compagnie) \$.....

C.—Pour l'éclairage des édifices municipaux, cours, etc.

- 6.—Pour l'énergie électrique fournie, par compteur, pour l'éclairage des édifices municipaux, cours, etc., (La Compagnie devant remplacer gratuitement les lampes incandescentes de 8, 10, 16 et 32 bougies lorsqu'elles seront noircies ou brûlées) par heure kilowatt. . . . 9c net.
- 7.—Loyer des compteurs, par compteur, par année. (Le prix n'est pas spécifié dans l'offre). . . \$.....

M. l'échevin Robillard propose en

Amendement: Vu la facilité de l'exploitation des pouvoirs hydrauliques et attendu que l'énergie électrique peut être fournie à bon marché, que les prix suivants soient offerts à la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power" (non compris St-Henri et Ste-Cunégonde) pour un contrat de dix ans, le tout conformément aux termes et conditions du cahier des charges tel qu'amendé par la Commission:

A.—Pour l'éclairage dans les districts où l'on se servira de fils aériens.

- 1.—Pour lampes à arc, par lampe, par année. . . \$60.00
- 2.—Pour lampes incandescentes de 64 bougies, par lampe, par année. . . . 30.00
- 3.—Pour lampes incandescentes de 32 bougies, par lampe, par année. . . . 15.00

B.—Pour l'éclairage des édifices municipaux, cours, etc.

- 4.—Pour l'énergie électrique fournie par compteur, pour l'éclairage des édifices municipaux, cours, etc. (La Compagnie devant remplacer à ses frais les lampes incandescentes de 8, 10, 16 et 32 bougies, lorsqu'elles seront noircies ou brûlées) par heure kilowatt. . . . 9c net.

C.—Pour l'énergie fournie pour les lampes dans les districts où l'on se servira de fils souterrains, la Cité devant poser elle-même ses propres conduits

- 5.—Lampes à arc, par lampe, par année. . . . \$60.00
- 6.—Lampes incandescentes de 64 bougies, par lampe, par année. . . . 30.00
- 7.—Lampes incandescentes de 32 bougies, par lampe, par année. . . . 15.00

La Compagnie devant fournir les câbles, lampes et leurs accessoires, et faire le renouvellement de lampes, l'entretien et la patrouille.

M. l'échevin David propose en

Sous-amendement: Que les prix suivants soient offerts à la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power" (non compris St-Henri et Ste-Cunégonde) pour un contrat de

the offers of the Company, it would be the City's interest to accept, in preference, the first proposition (a), a report be made to Council recommending to accept the offer of the Montreal Light, Heat & Power Co., (excepting St. Henry and Ste. Cunegonde) for a contract of ten years at the following prices. The whole in conformity with terms and conditions of the amended specifications as made by the Committee:

A.—For lighting in overhead districts.

- 1.—Arc lamps, per lamp, per year \$75.00
- 2.—Incandescent 64 C. P. lamps, per lamps, per year 36.00
- 3.—Incandescent 32 C. P. lamps, per lamp, per year 24.00

B.—For the supply of current to lamps in underground districts, the City to lay and own the conduits, provide the cables, lamps and their appurtenances.

- 4.—Arc lamps (480 Watts), per lamp-hour, 1c, equivalent per lamp, per year, to . . \$40.00
For carbons maintenance and patrol per lamp, per year. \$24.00 \$64.00
- 5.—For incandescent 32 and 64 candle power, as well as for the renewal of lamps, maintenance and patrol per lamp, per year, (the prices are not specified in the Company's offer). . . . \$.....

C.—Lighting of municipal buildings, yards, etc.

- 6.—For the current supplied, by meter, for lighting municipal buildings, yards, etc., (the burnt and blackened incandescent lamps of 8, 10, 16 and 32 C. P., to be replaced free by the Company), per kilowatt-hour, for current consumed. 9c net.
- 7.—Meter rental, per meter, per year, (not specified in offer). \$.....

Ald. Robillard moved in

Amendment: Seeing that hydraulic powers are easily operated, and whereas electric energy could be supplied at a lower rate, that the following prices be offered to the Montreal Light, Heat & Power Co. (not including St. Henry and Ste. Cunégonde) for a contract of 10 years, the whole in accordance with terms and conditions of specifications as amended by the Committee:

A.—Lighting in districts where overhead wires are to be used.

- 1.—Arc lamps, per lamp, per year \$60.00
- 2.—Incandescent 64 C. P. lamps, per lamp, per year 30.00
- 3.—Incandescent 32 C. P. lamps, per lamp, per year 15.00

B.—Lighting of municipal buildings, yards, etc.

- 4.—For the current supplied, by meter, for lighting municipal buildings, yards, etc., (the burnt and blackened incandescent lamps of 8, 10, 16 and 32 C. P. to be replaced free by the Company), per kilowatt-hour 9c net.

C.—For the supply of current to lamps in underground Districts, the City to lay and own the conduits.

- 5.—Arc lamps, per lamp, per year. \$60.00
- 6.—Incandescent 64 C.P. lamps, per lamp, per year 30.00
- 7.—Incandescent 32 C.P. lamps, per lamp, per year 15.00

The Company to supply cables, lamps and their appurtenances, the renewal of lamps, maintenance and patrol.

Ald. David moved in

Sub-amendment: That the following prices be offered to the Montreal Light, Heat & Power Co. (St. Henry and Ste. Cunégonde excepted) for a contract of five years,